

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_028 | Ultimes papiers.](#)[CollectionBoite_028-9-chem | Celse.](#) Item[Traité de médecine de Celse - suite]

[Traité de médecine de Celse - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb028_f0702

SourceBoite_028-9-chem | Celse.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

dans celui-là, n'est pas sans danger. Il vaut mieux que le passage d'un lieu salubre dans un lieu malsain, s'effectue au début de l'hiver; et celui d'un lieu malsain dans un lieu salubre, au commencement de l'été. Il n'est bon ni de trop manger, après une longue abstinence, ni de trop se priver d'aliments, après en avoir trop pris (1). Il y a du danger à manger contre son habitude une ou deux fois par jour sans se retenir (2). De même un repos immédiat, après un excès de travail, et un travail subit, à la suite d'un repos excessif, ne sont pas sans grave inconvénient. Aussi, quand on a l'intention d'introduire quelque changement dans son genre de vie, doit-on s'y préparer graduellement (3). Un enfant ou un vieillard supporte plus facilement un travail quelconque, qu'un homme fait qui n'y est pas habitué (4); voilà pourquoi une vie trop oisive offre du danger, parce qu'on peut se trouver un jour dans la nécessité de travailler. Une personne non accoutumée au travail et qui s'y est livrée, ou qui y étant habituée, en a fait plus que de coutume, doit dormir sans manger : à plus forte raison si la bouche est amère, la vue trouble et le ventre dérangé. Dans ce cas, en effet, il faut non-seulement se mettre au lit à jeun, mais encore y rester le lendemain, à moins que le repos n'ait promptement dissipé ces désordres. Lorsqu'on s'est conformé à ces prescriptions, il est à propos de se lever et de se promener lentement et peu. Si l'on n'a pas été contraint de dormir, parce que le travail a été plus modéré, on n'en devra pas moins marcher un peu, comme il vient d'être dit. Les règles communes applicables à toute personne qui, après une fatigue, a l'intention de prendre de la nourriture, consistent, dès qu'on s'est un peu promené, et en l'absence de bains (5), à

Neque vero ex multa fame nimia satietas; neque ex nimia satietate fames idonea est. Periclitaturque, et qui semel, et qui bis die cibum incontinenter (a), contra consuetudinem, assumit. Item neque ex nimio labore subitum otium, neque ex nimio otio subitus labor, sine gravi noxa est. Ergo, quum quis mutare aliquid volet, paulatim debebit assuescere. Omnem etiam laborem facilius vel puer vel senex, quam insuetus homo sustinet. Atque ideo quoque nimis otiosa vita utilis non est; quia potest incidere laboris necessitas. Si quando tamen insuetus aliquis laboravit, aut si multo plus, quam solet, etiam is, qui assuevit, huic jejuno dormiendum est: multo magis, si etiam os amarum est, vel oculi caligant, aut venter perturbatur. Tum enim non dormiendum tantummodo jejuno est, sed etiam in posterum diem permanendum; nisi cito id quies sustulit. Quod si factum est, surgere oportet, et lente paulum (b) ambulare. At si somni necessitas non fuit, quia modice magis aliquis laboravit, tamen ingredi aliquid eodem modo debet. Communia deinde omnibus sunt post fatigationem cibum sumpturis: ubi paulum ambulaverunt, si balneum non est, calido loco, vel in sole, vel ad ignem ungi, atque sudare; si est, ante omnia in tepidario sedere, deinde, ubi paulum conquieverunt, intrare et descendere in solium; tum multo oleo ungi, leniterque perfricari,



